

TTTTTTTTTTTTT	UUUU	UUUU	RRRRRRRRRRR	NNNN	NNNN	YYYY	YYYY
TTTTTTTTTTTTT	UUUU	UUUU	RRRRRRRRRRR	NNNNN	NNNN	YYYY	YYYY
TTTTTTTTTTTTT	UUUU	UUUU	RRRRRRRRRRR	NNNNNN	NNNN	YYYY	YYYY
TTTT	UUUU	UUUU	RRRRRRRRRRR	NNNNNNN	NNNN	YYYYYYYYYYY	
TTTT	UUUU	UUUU	RRRR RRRR	NNNN NNNNNN		YYYYYYYYY	
TTTT	UUUUUUUUUUUU		RRRR RRRR	NNNN NNNNNN		YYYYYY	
TTTT	UUUUUUUUUUUU		RRRR RRRR	NNNN NNNNN		YYYY	
TTTT	UUUUUUUUUUUU		RRRR RRRR	NNNN NNNN		YYYY	

= = = = =

" T U R N Y , N O T R E C O M M U N E "

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

= - - - = - - - = - - - = - - - = - - - = - - -

TURNY A LA RECHERCHE DE SON PASSE :

En 1884, le département de l'Yonne publiait dans son annuaire, un guide pittoresque décrivant les communes de Sens à St-Florentin.

" TURNY, village situé dans une vallée fertile près d'un petit ruisseau et au pied de la colline qui, venant d'Avrolles, s'étend au-delà de Neuvy-Sautour ; à 5 KM de St-Florentin, pop. 1290 habitants. Au milieu du village, dont l'aspect est triste, s'élève une des plus jolies églises de notre département. La façade et le clocher élégant qui la surmonte, offrent l'ensemble le plus gracieux, le plus inattendu. Le portail principal, orné de détails d'une exécution parfaite, rappelle, par la finesse de ses détails, les beaux types des 14e et 15e siècles. Sans nul doute, ce portail n'a ni l'importance ni les dimensions des admirables portes de nos cathédrales, mais les ciselures sont les mêmes. Construite entièrement en pierres de taille, l'église semble ne pas avoir été terminée à l'extérieur dans son abside et ses collatéraux qui ne méritent aucune attention. La grande nef et les bas-côtés sont voutés en ogives à fines nervures, et l'on remarque avec plaisir, avec surprise même, que l'appareil régulier, la pierre enfin, n'a pas encore été cachée par le badigeon. Les voutes n'ont rien perdu de leur beauté primitive et la teinte grise que le temps leur a donné, ajoute encore à leur effet harmonieux. Sur le premier pilier à droite on lit :
 CE PILLIER CY POVR VERITE AV MOYS DE MARS NE FAVT DOVBTTER FVT COMANCE
 PAR BONE GWISE ET LA PREMIERE PIERRE ASSISE PAR EDMON GIRARD FVT POSEE
 ET LE VIN TRES BIEN ARROVSEE EN L'AN DE GRACE JESV CHRIST 1518".

EDITORIAL :

Amis de Turny,

Je me vois contraint d'attirer encore une fois votre attention sur une suite d'actes inadmissibles dont notre Commune est le théâtre depuis quelques mois.

Fin 1984 déjà, je vous avais informé de faits semblables. Ils avaient conduit quelques mois plus tard 3 familles devant les tribunaux et les avaient obligées à payer de lourdes amendes. Mais depuis juin, des éléments indésirables viennent régulièrement perturber le calme de notre Commune et entraînent certains de nos jeunes dans une dangereuse "escalade".

TURNY était et restera une commune paisible. Ses habitants y sont libres de tout acte sous réserve du respect de la loi et de la liberté des autres. Et la première liberté est bien celle de dormir en paix !

Vous semble-t-il normal que des jeunes de moins de 15 ans nous soient signalés à 4 H du matin sur la place, participant à des pétarades interdites quand ce n'est pas à autre chose !

Non, c'est la porte ouverte à tous les excès, à tous les actes. C'est hélas le début d'un engrenage fatal qui du graffiti, du saocage d'arbres ou de fleurs, du bris de volets ou de bancs, du vol de légumes ou d'outils conduira aux vols plus importants, à l'effraction et aux dégradations de biens de la Commune

Est-ce là ces jeunes qui se prétendent responsables et qui souhaitent que la municipalité prenne en compte leurs aspirations ?

Non ! A entendre certains parents ce n'est pas possible, ce ne sont pas eux. D'autres parlent du désœuvrement et certains même trouvent cela normal : "on a bien été jeune aussi". Mais heureusement ce n'est pas la majorité des parents. Car il n'est pas question d'admettre de tels actes. L'action de tous est nécessaire. Pour que la confiance revienne, il faut que les jeunes de Turny rejettent fermement et sans plus attendre tous les perturbateurs.

La vie en société impose à chacun des limites. Elle est faite de droits, mais aussi de devoirs.

Alain BROUSSEAU

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 JUIN 1987 :

Le 4 juin 1987 à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents : tous les Conseillers en exercice, sauf :
Absents excusés : Mme G. CORGERON et M. D. LEPLUS,
Absents non excusés : MM SANTANDREU et JARROUSSE,
Secrétaire de séance : M. J.M FOUCHER.

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

CONTRAT DE PAYS :

Le Conseil Municipal accepte la répartition des 1.800.000 Frs du contrat de pays proportionnellement à la population, (recensement de 1982) :

BELLECHAUME	:	69.600 Frs
BRIENON	:	792.600 Frs
BUSSY-EN-OTHE	:	207.100 Frs
CHAILLEY	:	142.300 Frs
CHAMPLOST	:	175.800 Frs
ESNON	:	67.600 Frs
MERCY	:	17.200 Frs
TURNY	:	141.600 Frs
VENIZY	:	186.200 Frs

et accepte les projets de l'ensemble des communes concernées :

<u>1987</u>	:	opération n° 1	:	Bellechaume	:	69.600	-	aménagement salle com
"		n° 2	:	Brienon	:	50.000	-	amén. base de loisirs
"		n° 3	:	Brienon	:	71.900	-	" de la perceptie
"		n° 4	:	Brienon	:	80.000	-	acquis. d'immeuble
"		n° 5	:	Chailley	:	142.300	-	acq. & amén. de la po
"		n° 6	:	Venizy	:	186.200	-	cons. salle polyvalen

<u>1988</u>	:	opération n° 7	:	Bussy-en-Othe	:	201.100	-	assainissement
"		n° 8	:	Champlost	:	166.500	-	renf. des canalisatio
"		n° 9	:	Esnon	:	67.600	-	ass. de Vorvigny
"		n°10	:	Mercy	:	17.200	-	am. ancien lavoir
"		n°11	:	Turny	:	141.600	-	acq. et rénovation immeuble Barrochin

<u>1989</u>	:	opération n° 8 bis	:	Champlost	:	9.300	-	renf. canalisations
"		n°12	:	Brienon	:	590.700	-	acq. immeuble et amén. centre ville

.../...

FINANCES :

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 1988 les dispositions fiscales en vigueur cette année, notamment en ce qui concerne les taxes sur les débits de boissons et les emplacements publicitaires.

AIDE AUX CHOMEURS :

Le Conseil Municipal désigne le Maire, M. Alain BROUSSEAU, comme son représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Association d'Aide aux Chômeurs par le Travail et la Soladirité du Florentinois.

T. U. C. :

Le Maire informe le Conseil qu'il a retenu MM J.M OLIVER et V. BOUILLON comme T.U.C. Il propose que leur soit attribuée la prime prévue par les textes : 500 Frs par mois. Le Conseil donne son accord. Le Maire précise que la convention signée avec l'Etat et la Direction Départementale du Travail stipule que les T.U.C. de Turny ne seront utilisés qu'à des travaux de tonte et d'entretien de bâtiments publics.

URBANISME :

Le Conseil prend connaissance des devis de la D.D.E. :

- 30.836 Frs pour le goudronnage au terrain de sport,
- 3.558 Frs pour une partie de la ruelle de l'église.

Le Conseil donne son accord pour le second chantier, mais attendra d'autres devis pour l'autre.

Le Conseil :

- accepte la vente définitive du chemin de la "Pointe des Pommeros", compte-tenu des résultats de l'enquête publique,
- adopte le plan de financement des travaux du lavoir de Linant,
- autorise la location de la parcelle C 23 à M. et Mme Brousseau moyennant l'entretien et le franc symbolique.
(Il s'agit d'une parcelle exigüe, incultivable, en forte pente, totalement enclavée et couverte de broussailles. Le Conseil hostile à la vente, a proposé et décidé la location provisoire en échange de l'entretien).

QUESTIONS DIVERSES :

Compte-tenu du décès ou de l'absentéisme de certains membres de la Commission communale des impôts, sur proposition du Maire, le Conseil décide de proposer la candidature de M. Victor PLANCON, habitant du Fays, à M. le Directeur des Services Fiscaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 AOUT 1987 :

Le 20 août 1987, à 21 H, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents : tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absente représentée : Mme CHALLANCIN représentée par M. BROUSSEAU,

Absente excusée : Mme PETIT

Absents non excusés : MM JARROUSSE et SANTANDREU

Secrétaire de séance : M. LATRACOL

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

TARIFS DE CANTINE :

Le Maire lit au Conseil une lettre de la Sté SODIHO-FRANCE, précisant les nouveaux tarifs pour 1987-1988 :

- 15,75 Frs TTC à Chailley,
- 16,00 Frs TTC à Turny,

soit 3,31 % d'augmentation.

Le Conseil fixe à 16 Frs le tarif de cantine. De même il décide de maintenir 2,50 Frs la subvention communale pour les habitants de Turny dont les repas seront à 13,50 Frs.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Le Conseil examine une proposition de la Sté S.T.S. pour un ramassage hebdomadaire. Cette offre est intéressante, mais le Conseil reporte sa décision à la prochaine réunion.

INDEMNITES LOGEMENT DES INSTITUTEURS :

Le Conseil adopte la proposition préfectorale qui fera évoluer le montant de cette indemnité en fonction de la variation de la dotation spéciale instituteurs versée par l'Etat aux communes. Le Conseil souhaite connaître ce chiffre lorsqu'il sera fixé.

INTEGRATION DE LA COMMUNE DE MONT-ST-SULPICE DANS LE S.I.A.E.P. :

Après lecture de la lettre du Président du S.I.A.E.P., d'informations complémentaires et d'une étude de coût, le Conseil émet un avis défavorable, par 11 non et une abstention.

BORNES INCENDIE :

Le Conseil souhaite renforcer l'équipement incendie des hameaux de la future zone industrielle. Pour cette zone, lors du remplacement de la canalisation extraite par le Syndicat des Eaux, la commune proposera de prendre à sa charge la plus-value pour passer une conduite de 100 mm de diamètre.

.../...

Il envisage d'équiper :

- le lotissement du Gravon à Linant,
- l'Hôpital,
- Bas-Turny.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Le Conseil charge la commission du P.O.S. d'étudier la révision des plans d'alignement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Projet de réfection du lavoir de l'Hôpital par des jeunes de Turny :

Après discussion, le projet est abandonné ; le Conseil propose la réalisation d'une petite construction sur le terrain de sport des Maraults. Les jeunes devront avant tout former une association. M. LATRACOL, se propose de leur apporter des éléments de réflexion.

- Collecte de chiffons :

L'Association des Paralysés de France organise le 2 OCTOBRE une collecte de vieux chiffons. Les détails seront précisés dans le Bulletin Municipal.

- Vente des bois :

Le Maire informe le Conseil que cette année la commune vend 200 M3 de chêne et de hêtre, coupe n° 11, et que le prix de retrait est fixé à 75.000 Frs.

- Lettre du Tribunal Administratif de Dijon :

Le Maire lit au Conseil une lettre visant à annuler un refus de certificat d'urbanisme, le recours contre la délibération du Conseil Municipal déclarant une zone inconstructible.

Le Conseil donne son accord pour que le Maire puisse suivre l'instance et représenter la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

.../...

PERMANENCES MAIRE & ADJOINTS :

Mercredi de 17 H 30 à 19 H :

- 9.09 - A. BROUSSEAU
- 16.09 - J.M. FOUCHER
- 23.09 - A. BROUSSEAU
- 30.09 - G. CORGERON
- 7.10 - A. BROUSSEAU
- 14.10 - J.M. FOUCHER
- 21.10 - G. CORGERON
- 28.10 - A. BROUSSEAU
- 4.11 - G. CORGERON
- 11.11 - FERIE
- 18.11 - A. BROUSSEAU
- 25.11 - J.M. FOUCHER
- 2.12 - A. BROUSSEAU
- 9.12 - G. CORGERON
- 16.12 - A. BROUSSEAU
- 23.12 - J.M FOUCHER
- 30.12 - G. CORGERON
- 6.01 - A. BROUSSEAU
- 13.01 - A. BROUSSEAU
- 20.01 - J.M. FOUCHER
- 27.01 - A. BROUSSEAU

Samedi de 10 H 30 à 12 H :

12.09 - G. CORGERON
19.09 - Y. PESCHEUX
26.09 - J.M FOUCHER
3.10 - Y. PESCHEUX
10.10 - G. CORGERON
17.10 - Y. PESCHEUX
24.10 - J.M FOUCHER
31.10 - Y. PESCHEUX
7.11 - J.M FOUCHER
14.11 - Y. PESCHEUX
21.11 - G. CORGERON
28.11 - Y. PESCHEUX
5.12 - J.M. FOUCHER
12.12 - Y. PESCHEUX
19.12 - G. CORGERON
26.12 - FERREE
2.01 - FERREE
9.01 - Y. PESCHEUX
16.01 - J.M FOUCHER
23.01 - Y. PESCHEUX
30.01 - J.M FOUCHER

ETAT-CIVIL :

Naissances : - Etienne BOUILLON le 3.7.87 à Migennes,
- Elodie PRUNIER le 20.7.87 à Auxerre,
- Xavier WEINBRENNER le 28.7.87 à Auxerre,

Toutes nos félicitations aux parents.

Mariages : - Myriam WILFART et Jean-Paul DEMELLE le 25.7.87,
- Véronique FOUCHER et Pascal FOURNIER le 5.9.87,

Tous nos voeux de bonheur aux mariés.

Décès : - Mme Olinda VINCENTINI le 26.3.87 dans sa 60ème année,
- M. André ROCHAIX le 23.5.87 dans sa 78ème année,

Toutes nos condoléances aux familles.

COMMISSION DU P. O. .S. :

Réunie à 4 reprises depuis mai, la commission P.O.S. a terminé mercredi 16 septembre, la première partie de l'élaboration du P.O.S.
Chaque réunion s'est déroulée avec les services associés concernés.

.../...

Nous avons déterminé avec la D.D.E. :

- les zones de servitude,
- les réseaux existants (voierie, eaux, eaux pluviales ...),
- un zonage précis,
- le règlement de ce zonage,
- les principes d'urbanisation de Turny,

avec la D.D.A. et la Chambre d'Agriculture :

- les zones agricoles N.C,
- le règlement des zones N.C,
- les zones boisées protégées,
- les zones protégées N.D,

avec la D.D.A.S.S. après des sondages,

- les zones constructibles où l'assainissement est possible,
- le règlement sanitaire des ces zones,
- les dispositifs à proposer aux constructeurs,
- les zones inconstructibles,
- les annexes sanitaires.

La dernière réunion a permis d'harmoniser les positions des administrations avec celles de toutes les personnes morales associées ; communes limitrophes, Syndicats Intercommunaux, Chambres Consulaires. La prochaine étape qui devrait se dérouler fin octobre est la délibération du Conseil arrêtant le P.O.S. qui sera alors rendu public dans un délai maximum de trois ans, mais dont le règlement deviendra immédiatement opposable aux tiers.

A. BROUSSEAU

COMITE DES FETES :

Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes qui, par leur présence, ont contribué au succès des jeux intervillages du 12.7. Ce succès est dû également à la bonne entente au niveau de l'organisation, menée avec l'Association du Patrimoine.

Ceci permet d'envisager de se réunir à nouveau l'an prochain pour vous proposer un autre divertissement.

Le SAMEDI 3 OCTOBRE A 20 H 30, nous vous proposons un repas-spectacle, une nouvelle formule qui nous l'espérons saura vous plaire. Les réservations se font jusqu'au lundi 28 septembre chez :

Mme Eliane CORGERON à Turny - tél. 86.35.00.97

Mme Michèle HOCHEREAU à l'Hôpital - Tél. 86.35.08.37

Mme Marie-Anne PESCHEUX à Linant - Tél. 86.35.08.11

Adultes : 75 Frs - Moins de 12 ans : 25 Frs

.../...

En ce mois d'octobre, plusieurs activités vous sont proposées dans la Commune, certaines à la même date. Le Comité établit chaque année un calendrier en tenant compte des dates retenues sur Turny, St-Florentin et les environs. Il demandera donc à la Commission des Fêtes du Conseil, de réunir chaque année les Associations de la Commune afin d'harmoniser leur calendrier. Pour notre cas et après le dîner-spectacle du 3 octobre, nous nous retrouverons pour l'après-midi Jeux du 8 novembre.

A bientôt.

le Comité.

Compte général de l'année 1986 :

SOLDES	DEPENSES	RECETTES	MANIFESTATIONS
=====	=====	=====	=====
1 471.29	6 013.71	7 485.00	soirée bal du 18.2.86
2 335.75	5 039.25	7 375.00	couscous du 12.4.86
352.00	5 065.95	5 417.95	fête du pays 24.5.86
- 1 804.00	1 804.00		fou d'artifices 14.7.86
114.00	1 063.50	1 177.50	après-midi jeux 10.07
- 7 059.40	7 304.40	245.00	Noël
<hr/>			
- 4 590.36	26.290.81	21 700.45	
<hr/>			
			DIVERS
			=====
	3.00		taxe buvette
	25.80		fourniture bureau
		100.00	don
		120.00	don
	706.00		assurances
	150.00		gerbe
	150.00		gerbe
		4 000.00	subvention communale
	600.00		don colis personnes âgées
	22.00		timbres
	50.00		don
<hr/>			
2 513.20	1 706.80	4 220.00	
<hr/>			
- 2 077.16	27 997.61	25 920.45	
<hr/>			
SOLDE	DEBIT	FIN	TRESORERIE
=====	=====	=====	=====
216.40	449.71	233.31	Calson
1 860.76	4551.96	2 691.20	D.P.Y.
	103.00	103.00	C.R.C.A.
<hr/>			
- 2 077.16	5 104.67	3 027.51	

.../...

ACTIVITES DU CLUB "LES TEMPES GRISES" :

Le 25 avril, sortie dans l'Aube.

Nous arrivons à l'Isle-Aumont où nous sommes reçus par Mr SCAPULA, auteur de l'exploration archéologique du lieu. Ce guide passionné nous explique ses découvertes du site : d'abord une butte renfermant à peu près mille squelettes et des sarcophages. Ensuite en passant le portail, nous découvrons une église double. A droite, une partie gothique, à gauche, une nef romane. Nous admirons des statues de l'Ecole Troyenne, séduits autant par la beauté des oeuvres que par l'érudition du guide.

Nous poursuivons notre voyage par la visite d'une fromagerie à Chaources, fabriquant de délicieux fromage. En déjeunant nous nous reposons puis nous visitons la maison de la vigne à Essoyes et une cave de champagne où nous admirons les belles cuves et un nombre imposant de bouteilles.

Après la dégustation, nous reprenons le chemin de l'Yonne.

Le 24 mai, jour de la fête patronale, notre club expose et vend ses réalisations : tricots, couture, napperons brodés ou crochetés et maints petits objets.

Le 20 juin, nouvelle sortie. Cette fois nous visitons l'église de Villeneuve-sur-Yonne (grande et claire), puis une fabrique de pain d'épices, bonbons, etc.. produits tirés du miel par l'apiculteur. C'est la maison familiale d'Armeau qui nous reçoit pour un bon déjeuner. Puis notre Président et sa famille sortant leurs instruments font danser les participants aux sons entraînants de leur orchestre. Entrain et gaïter sont de la fête.

Signalons le prochain voyage à Le Pal dans l'Allier (parc d'attractions et zoo) le 3 OCTOBRE. Des affiches sont posées.

Nous envisageons un spectacle de magie et un chanteur pour le début de l'année prochaine.

Tirage de la tombola des Clubs Ruraux des Aînés :

n° gagnants : 2972 - 6728 - 10341 - 14329 - 18670 - 1941 - 5229 - 8565 - 13512 - 17149 - 17049 -

Le Club reprendra ses activités le JEUDI 15 OCTOBRE A 15 H, ensuite tous les 15 jours, salle du Foyer.

Un spectacle avec Jacques LANTIER aura lieu à Auxerre le :

29 OCTOBRE 1987 A 15 H 30

Prix d'entrée tarif groupe : 140 Frs - se faire inscrire avant le 15 octobre chez :

- M. DOISNE - 86.35.01.47
- Mme RITT - 86.35.35.66
- Mme ROYER - 86.35.12.97

.../...

ANNEE 1986

CLUB DES TEMPS GRISES : COMPTE GENERAL

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Saldes</u>
20.3.86. repas	290.00	738.45	- 448.45
.....			
4.86 goûter		177.50	- 177.50
9.8.86 repas	2755.00	3227.95	- 472.95
11.10.86 sortie	8150.00	9423.50	- 1273.50
27.11.86 goûter		131.20	- 131.20
25.1.87 belotte	1402.50	507.00	894.70
	-----	-----	-----
	12597.50	14206.40	1608.90
	=====	=====	=====
<u>DIVERS</u>			
Gaufrier Coop		540.00	
Jeu de société Uno		45.00	
Cotisations	1500.00		
<u>Dons</u>			
	100.00		
	50.00		
	60.00		
	60.00		
	140.00		
Abonnement Journal		120.00	
Divers		59.35	
Gerbes fleurs		300.00	
		300.00	
Assurances		283.40	
Fournitures travaux manuels		867.35	
Don communal C	700.00		
Ténuie compte C.C.P.		10.25	
	-----	-----	
	2610.00	2525.35	84.65
	=====	=====	=====
Solde débiteur			- 1524.25
			=====
<u>TRESORERIE</u>			
	1985	1986	SALDES
Banque	3414.90	2207.60	- 1207.30
Caisse	360.42	43.47	- 316.95

			- 1524.25

ASSOCIATION A.D.M.R. :

L'Association des Aides-Ménagères rappelle la date de sa soirée choucroute : SAMEDI 21 NOVEMBRE A PARTIR DE 20 H

Elle attend de nombreux convives.

L'Association est à la disposition des personnes retraitées désirant une aide-ménagère.

Appelez : Mme CORGERON Eliane - 86.35.00.97

Mme Royer Louise - 86.35.12.97

Mme HUGO Simone - 86.35.14.95

ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE ET DU SITE DE TURNY :

Le vide-greniers du 30 mai a connu un succès certain.

Dès 7 H du matin, des exposants étaient là. Au dire de chacun les affaires furent bonnes, meilleures mêmes qu'à S'est pour nous un encouragement.

Le foot de l'après-midi a retrouvé ses fidèles. L'équipe gagnante s'est vu remettre la coupe et chacun de ses joueurs un maillot de l'A.J.A d'Auxerre, offert par les Ets BOURGOIN.

Une nouvelle rencontre est prévue le 26 septembre avec peut-être plus de jeunes, ils sont plusieurs à le demander. Pourquoi pas ?

Le 12 juillet, il y a eu du jamais vu à Turny ! 6 équipes ont mené, tout au long de l'après-midi, un combat aussi acharné qu'amical. Le public était venu très nombreux des communes participantes pour encourager les concurrents. Le soleil aidant, l'ambiance fut chaude. Le soir 119 repas furent servis. Les commentaires allaient bon train et chacun de penser déjà à l'année prochaine.

Les organisateurs, Association du Patrimoine et Comité des Fêtes, ont eu beaucoup de travail pour vous proposer cette journée. Mais tout cela s'est déroulé dans un très bon esprit et avec un plaisir partagé.

De ce côté là aussi on pense à l'an prochain, puisque l'idée d'une autre réalisation commune est déjà lancée.

Que tous ceux qui nous ont aidés à réussir ce divertissement en soient remerciés.

Gisèle CORGERON

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Cette année la Commission communale des Maisons Fleuries a jugé à deux reprises, les 30 juin et 10 septembre le fleurissement des habitations de la commune.

La moyenne des 2 notes a déterminé le classement. Ainsi sont récompensées les personnes qui font l'effort de maintenir des fleurs le plus longtemps possible.

.../...

- Ont obtenu : le 1er prix M. et Mme MARY J. à Linant,
 2e " M. et Mme SOYER R. à l'Hôpital,
 3e " ex-oequo : Mme CASCARINO à Turny,
 M. et Mme GOULVIN J.C au Saudurand,
 M. et Mme GUILLOT J.P à Bas-Turny,
 M. et Mme ROYER D. à Linant,
mention A : Mme FOURREY C, M. et Mme NININO F., PACKO M.,
 PLANCON V., PESCHEUX H.,
mention B : M. et Mme BADAULT M., CORGERON B., FROMONT A.,
 GRISON J.M, LALVEY J., OLIVER J., OLIVER J.L,
 PESCHEUX J., SANTANDREU P., VIAUT R., VIAULT G.,
 VOIRIN J.C,

Il faut féliciter tous les amateurs de fleurs, récompensés ou non cette année. Ils contribuent au plaisir de tous. Car on ne passe pas indifférent devant ces maisons et jardins plus beaux d'année en année. Les lauréats seront avisés ultérieurement de la remise des prix.

La commune aussi fait un effort depuis deux ans pour vous être agréable. Arbres et fleurs au foyer, à la mairie, dans les hameaux, sur les abris scolaires, etc ...

A l'Hôpital, un massif de rosiers a été planté au printemps. Quelle déception ! 8 rosiers ont disparu et le massif de ce fait, a eu grise mine tout l'été.

Peut-être rendrons-nous service à la personne auteur de ce délit, si elle lit ce bulletin ce qui n'est, évidemment pas sûr, en lui signalant que c'était des rosiers de variété "Alain".

On peut aimer savoir ce que l'on a eu tant de mal à posséder

G. CORGERON

COMMUNIQUE DES INSTITUTRICES DES ECOLES DE TURNY :

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont participé à la réussite de notre kermesse du 28 juin 87.

RECETTES

enveloppes	3.270,00 Frs
buvette, pâtisseries,	
frites	1.811,85 Frs
Panier garni	485,00 Frs
Travaux d'élèves	560,65 Frs
Chamboule tout	1.131,00 Frs
Fléchettes	384,00 Frs
Tir à l'arc	327,00 Frs
Pêche	494,00 Frs
Lapinodrome	466,00 Frs
Bowling	590,00 Frs
Stroumpfts	350,00 Frs
Dons loterie	<u>420,00 Frs</u>

DEPENSES :

Petits gâteaux	27,90 Frs
Armurerie	189,00 Frs
Frites	68,75 Frs
Lots concours carabine .	354,00 Frs
Cidre	85,50 Frs
Ballons, fléchettes	80,00 Frs
Fléchettes	19,80 Frs
8 carnets loterie	25,60 Frs
Jouets pêche	330,00 Frs
Achats pour loterie	499,00 Frs
9 flèches tir à l'arc ..	<u>180,00 Frs</u>
total	1.859,55 Frs
prévision facture	
buvette, environ	<u>700,00 Frs</u>

TOTAL 11.372,30 Frs

TOTAL 2.559,55 Fr

BENEFICE (prévisionnel car pas encore la facture de la buvette)

8.812,75 Frs
 .../...

Cet argent servira à financer nos voyages scolaires et à acheter du matériel (scies pour Monique, ensemble à grimper pour Anne, etc ...) Encore merci pour les enfants.

les institutrices

MOT DE M. LE CURE :

Je suis heureux d'adresser un chaleureux merci à vous tous qui avez participé à la kermesse interparoissiale du 15 Août. Devant le résultat (plus de 60.000 Frs bénéfice net), je constate que votre générosité ne se lasse pas. A quoi sert tout cet argent ? diront certains. Sachez que, si les églises sont des bâtiments communaux, la paroisse est locataire et se doit d'entretenir l'intérieur, comme tout bon locataire, le clos et le couvert restant à la charge du propriétaire donc des communes. Et puis, j'ai le presbytère dont j'assure l'entretien complet. Je peux dire en toute franchise, que grâce à cette kermesse, les problèmes financiers sont résolus, et c'est pour cela que vous méritez bien ma reconnaissance. C'est la période des rentrées des catéchismes. Parents, si votre enfant rentre en CE2 et si vous désirez lui donner une formation religieuse, adressez-vous à Mme ROYER de Linant. Elle se fera un plaisir de vous fournir tous renseignements. Allez, bon courage pour cette nouvelle année scolaire et professionnelle.

CLUB MOTO :

Le club moto fait savoir aux habitants de Turny que cette année il n'y aura pas de courses en raison du temps, car les pluies torrentielles ont dégradé les pistes.

Par contre, le 17 OCTOBRE il y aura une choucroute dansante à la Salle des Fêtes à partir de 20 H.

Prix : 80 Frs - enfants de 5 à 12 ans : 35 Frs

Menu : Kir - entrée, choucroute, fromage, dessert, boisson.

Se faire inscrire chez Mme FROMONOT Joël, domaine du Bas-Turny

Tél. 86.43.40.26 après 18 H,

- Florian GIORZA, Bas-Turny après 18 H,

- Roland Giorza, Brienon - tél. 86.56.04.26 après 18 H,

- Jean Giorza, l'Hôpital - tél. 86.35.04.06 toute la journée,

Clôture des inscriptions le 10 OCTOBRE

A. GIORZA

O. P. A. H. DE LA FORET D'OTHE :

Nous sommes 11 communes, réparties sur 3 cantons : CERISIERS, BRIENON, VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE, à nous être regroupées dans le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'O.P.A.H. de la FORET D'OTHE, pour engager, ensemble, une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

.../...

L'habitat ancien n'est pas un produit de consommation : c'est l'histoire écrite par nos pères et nos ancêtres, écrite page par page, des pierres pour les murs, du bois pour les charpentes, des tuiles pour les toits. Ils nous ont transmis dans l'acte de bâtir leur foi dans l'avenir, leur capacité d'évoluer et s'adapter à prendre le pas du progrès, chaque fois qu'il le fallait.

A nous aujourd'hui de continuer et de persévérer.

Les immenses progrès technologiques du 20ème siècle se sont souvent arrêtés à la porte de nos vieilles demeures. Plus des deux tiers des résidences principales ne sont pas dotées d'un confort suffisant ! Les habitants de nos communes n'ont eu, jusqu'à présent, ni l'information, ni les conseils techniques et les moyens financiers suffisants pour leur permettre d'agir.

Peut-être n'ont-ils d'ailleurs pas toujours conscience que les logements anciens réhabilités valent bien plus que des logements neufs ? L'O.P.A.H., que nous avons voulu, leur apportera des moyens supplémentaires à travers un ensemble de mesures incitatoires.

Des aides exceptionnelles seront allouées aux propriétaires selon qu'ils sont :

1° - propriétaire occupant :

Les propriétaires occupants peuvent bénéficier d'une prime à l'Amélioration de l'Habitat (P.A.H.) qui peut couvrir 25 % du montant des travaux dans la limite de 70.000 Frs, soit une prime maximale de 17.500 Frs.

En complément et suivant le cas, le propriétaire occupant pourra bénéficier d'une subvention ou d'un prêt à sa Caisse de Retraite, d'un prêt social (allocations familiales, 1 % patronal, Centre d'Amélioration du Logement) ou d'un prêt conventionné.

Pour bénéficier de la P.A.H., le propriétaire occupant devra :

- occuper son logement à titre de résidence principale (au moins 8 mois par an) ou s'engager à l'occuper après son départ à la retraite et dans un délai de 5 ans ;
- bénéficier de ressources ne dépassant pas un plafond fixé annuellement ;
- être occupant d'un logement âgé de plus de 20 ans.

Différents types de travaux peuvent être financés à l'aide de cette prime (clos et couvert, installation sanitaire, installations électriques, chauffage, isolation, ravalement, menuiserie ext.

2° - propriétaire bailleur :

Les propriétaires bailleurs (ou les locataires peuvent bénéficier de subventions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.).

Les subventions peuvent porter sur des travaux liés à l'immeuble (couverture, isolation, étanchéité) ou au logement (installations sanitaires, installations électriques, chauffage) ou les deux à la fois.

Le taux de subvention varie suivant la nature des travaux. Il se situe en général entre 30 et 40 % du coût des travaux. (sans plafond de revenus).

Dans le cadre des O.P.A.H., les propriétaires de logement vacants qui souhaitent les réhabiliter pour les louer peuvent également bénéficier de ces subventions. Cette dérogation est susceptible de permettre la mise en place d'un parc locatif privé en milieu rural.

On pourrait citer une troisième catégorie de bénéficiaires qui sont les artisans, bénéficiaires indirects de ces opérations. En effet, le type de travaux et la taille des opérations rendent ceux-ci particulièrement adaptés au marché de l'artisanat. Souhaitons que les candidats soient nombreux et qu'ainsi nombre de maisons de Turny retrouvent une nouvelle jeunesse.

Depuis juin 1987, des permanences sont tenues en mairie de :

- CERISIERS : les 1er et 3ème jeudis du mois de 13H30 à 17H
- BRIENON : les 2ème et 4ème " " 9 H à 12 H
- VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE : les 2ème et 4ème lundis " " 14 H à 17 H

Des permanences seront également tenues dans notre commune, (les dates seront affichées en mairie) jusqu'à la fin de l'opération en 89.

AIDE AUX CHOMEURS PAR LE TRAVAIL ET LA SOLADIRITE DU FLORENTINOIS :

Actuellement en cours d'agrément par la Préfecture, l'Association offre aux chômeurs des communes adhérentes, tous les travaux dont elle a connaissance.

En liaison avec l'A.N.P.E. et la Direction Départementale du Travail, elle recherche le maximum de débouchés dans la vie active, et met tout en oeuvre pour permettre une réinsertion par le travail. Rémunérés au S.M.I.C., les chômeurs peuvent ainsi retrouver une activité allant de quelques heures à plusieurs mois.

L'Association recherche tous les travaux pouvant être confiés ; bricolage, tout entretien chez des particuliers, dans des entreprises, facturés 35 Frs de l'heure.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la mairie ou au siège de l'Association : 9, rue du Fbg d'Aval - tél. 86.43.46.44.

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE :

QUÊTES & DONS :

- La commune de Turny tient à remercier toutes les personnes qui ont donné et donnent encore des livres à notre bibliothèque, notamment M. et Mme PAZERY, M. et Mme CABIS et M. et Mme GUILLAUME.
- La vente des bleuets du 8 MAI a rapporté 137 Frs.
- La quête effectuée lors du mariage de Melle Myriam WILFART et M. J.P DEMELLE a rapporté 308 Frs, versés au profit de la Caisse des Ecoles.
- La quête effectuée lors du mariage de Melle Véronique FOUCHER et M. P. FOURNIER a rapporté : 240 Frs pour la Caisse des Ecoles et 240 Frs pour les Sapeurs-Pompiers de Turny

.../...

COLLECTE DE VETEMENTS :

Comme chaque année, l'Association des Paralysés de France organise une collecte de textiles et de vêtements usagés.

Les sacs seront ramassés par le camion municipal :

VENDREDI 2 OCTOBRE 1987, mais ils peuvent être déposés :

- sous le préau de l'école de Turny,

- sous le préau de l'ancienne école de Linant.

L'an passé, la générosité des habitants de l'Yonne a permis l'embauche d'une seconde Assistante Sociale et la création sur Auxerre et ses alentours d'un service d'Auxiliaires de Vie.

Cette année encore, nous espérons que notre appel sera entendu.

SYNDICAT DES EAUX :

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de St-Florentin a son siège à GERMIGNY.

Il regroupe les communes de : Beugnon, Chéu, Germigny, Jaulges, Neuvy (hameaux), Turny et Vergigny soit près de 2.000 abonnés qui consomment près de 250.000 M3 d'eau par an.

En 1987, sur les conseils de la D.D.A., un nouveau tarif entre en vigueur :

- abonnement annuel : 100 Frs

- location du compteur : ø 12 ou 15 mm : 25 Frs
20 mm : 35 Frs
40 mm : 56 Frs
60 mm : 84 Frs

- prix du M3 : 4,60 Frs

Alimenté par les sources de Sormery et de Courchamp, la commune de Turny reçoit une eau pure dont les analyses semestrielles sont visibles en mairie.

ANNONCES :

- M. et Mme DESSAUTEI à KERVENNEC-TREFLAN - tél. 97.53.28.56 souhaitent vendre leurs 2 parcelles n° 56 et 57 à Bas-Turny. Prix : 7.000 Frs.

- Un nouveau club va bientôt naître dans votre commune : l'A.J.T (l'Association des Jeunes de Turny). De 7 à 77 ans, l'A.J.T vous invite à la réunion qui aura lieu dans le courant du mois de novembre, afin de vous informer de ses intentions. Tout intéressé désirant être membre de l'Association, peut se présenter à la réunion.

E.D.F. :

Nous vous informons que le relevé des compteurs se fera :

- entre le 20 OCTOBRE et le 28 OCTOBRE -